

Avec le service CIL-PASS assistance, le 1% Logement propose aux salariés une aide globale et personnalisée pour les aides à trouver des solutions à leur problème lié au logement.

- Qu'est-ce que le service CIL-PASS assistance ?

Si un événement difficile et imprévu vous empêche de trouver un logement ou de rester dans votre logement :

- régler le loyer de votre location,
- rembourser vos prêts immobiliers,
- trouver un logement adapté à vos besoins,

le 1% Logement vous propose une aide globale et personnalisée, pour vous aider dans vos difficultés liées au logement.

Pour les résoudre, nous pouvons aussi vous orienter vers des partenaires spécialisés (services sociaux, collectivités, associations).

Ce service réalisé par les organismes 1% logement est gratuit et confidentiel.

Ce service est d'autant plus efficace s'il est mis en place le plus tôt possible.

N'hésitez pas à vous renseigner dès qu'un incident survient !

Pensez à anticiper les difficultés avant qu'elles ne deviennent insurmontables !

- Qui peut en bénéficier ?

- Tout **salarié** d'une entreprise de 10 salariés et plus du secteur privé non agricole,
- Toute **personne employée dans un organisme ou une entreprise du secteur public cotisant au 1% Logement** (EDF, GAZ de France, La POSTE, FRANCE TELECOM, OPAC, SNCF, URSSAF, CAF, CPAM, RATP, ...) **quelle que soit la nature de son contrat de travail** (CDI, CDD, CNE, contrat à temps partiel, ...) ; en effet, les salariés de ces entreprises sont assimilés à des salariés du secteur privé,

Locataire ou propriétaire occupant de sa résidence principale, confronté à une situation conjoncturelle ayant une incidence sur le logement.

Exemples :

.situation professionnelle précaire et baisse des ressources ;

.divorce ou conflit familial ;

.menace d'expulsion ;

.handicap nécessitant une adaptation du logement ;

.endettement excessif.

- Quelles sont les caractéristiques du service CIL-PASS assistance ?

Il s'agit d'une aide globale et personnalisée apportée par un conseiller CIL-PASS assistance qui :

- vous écoute pour comprendre et évaluer votre situation,
- réalise un diagnostic, après l'examen préalable des causes et conséquences de vos difficultés,
- met en œuvre des solutions adaptées à votre situation dans le cadre du 1% logement :
 - .La recherche d'un logement locatif adapté,
 - .Le prêt pour allégement temporaire des quittances de loyer (en savoir plus),
 - .Le PRET SECURI-PASS (aide aux remboursements de prêts immobiliers),
 - .Le prêt pour refinancement de prêts immobiliers plus onéreux (en savoir plus),
 - .Le financement à un bailleur social pour le rachat de la résidence principale du salarié (en savoir plus),
 - .Le financement de l'adaptation du logement à une personne handicapée (en savoir plus).
- vous oriente, en tant que de besoin, vers des partenaires spécialisés pour d'autres interventions : travailleurs sociaux, CAF, Commission de surendettement, Fonds de Solidarité Logement,

Le service CIL-PASS assistance est gratuit et confidentiel.

- Qui contacter ?

Si vous pensez pouvoir faire appel à ce service, vous devez contacter l'organisme 1 % Logement auquel votre entreprise verse sa participation.

Un conseiller CIL-PASS assistance vous recevra et recherchera avec vous la solution la plus adaptée, gratuitement et en toute confidentialité.